

Juin | 2022

Itinérance, judiciarisation et marginalisation des jeunes ex-placés au Québec

Martin Goyette, Ph.D.

Directeur du partenariat EDJeP
École nationale d'administration publique

Alexandre Blanchet, Ph.D.

Laboratoire d'analyse longitudinale EDJeP
École nationale d'administration publique

Céline Bellot, Ph.D.

Professeure titulaire
Directrice de l'Observatoire des profilages
Université de Montréal

Jérémy Boisvert-Viens

École nationale d'administration publique

Annie Fontaine, Ph.D.

Professeure, École de travail social et de criminologie
Université Laval
Membre régulière du Centre de recherche
Jeunes, familles et réponses sociales (JEFAR)

Document préparé par

Martin Goyette, Ph. D.

Professeur titulaire

Directeur scientifique de l'Étude sur le devenir des jeunes placés

Chaire de recherche sur l'évaluation des actions publiques à l'égard des jeunes et des populations vulnérables

École nationale d'administration publique

Alexandre Blanchet, Ph. D.

Chaire de recherche sur l'évaluation des actions publiques

à l'égard des jeunes et des populations vulnérables

École nationale d'administration publique

Céline Bellot, Ph. D.

Professeure titulaire et Directrice de l'Observatoire des profilages

Université de Montréal

Jérémy Boisvert-Viens

Chaire de recherche sur l'évaluation des actions publiques

à l'égard des jeunes et des populations vulnérables

École nationale d'administration publique

Annie Fontaine, Ph. D.

Professeure, École de travail social et de criminologie

Université Laval

Membre régulière du Centre de recherche Jeunes,
familles et réponses sociales (JEFAR)

Pour citer ce rapport :

Goyette, Martin, Alexandre Blanchet, Céline Bellot, Jérémy Boisvert-Viens, Annie Fontaine, 2022, «Itinérance, judiciarisation et marginalisation des jeunes ex-placés au Québec», Chaire de recherche sur l'évaluation des actions publiques à l'égard des jeunes et des populations vulnérables.

ISBN : 978-2-89734-073-5 (PDF)

Dépôt légal

Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2022

Bibliothèque et Archives Canada, 2022

Partenaires

EDJeP est issue de collaborations développées depuis une quinzaine d'années entre notre équipe de recherche et de nombreux partenaires locaux, provinciaux, nationaux et internationaux. Nous tenons à remercier tous nos partenaires.

- Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES)
- Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS)
- Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS)
- Institut de la statistique du Québec (ISQ)
- Centres intégrés de santé et de services sociaux (CISSS)
- Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CIUSSS)
 - CIUSSS du Centre-Sud de l'île de Montréal
 - CIUSSS de la Capitale-Nationale
 - CIUSSS de l'Estrie
 - CIUSSS de la Mauricie et du Centre-du-Québec
 - CIUSSS de l'Ouest-de-l'île de Montréal
 - CIUSSS de la Chaudière-Appalaches
- Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS)

— CISSS de la Montérégie Est	— CISSS de la Gaspésie
— CISSS de Laval	— CISSS de Lanaudière
— CISSS du Bas-Saint-Laurent	— CISSS des Laurentides
— CISSS de l'Outaouais	— CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue
— CISSS de la Côte-Nord	

Les milieux de recherche

- L'institut de la statistique du Québec (ISQ)
- Le Centre de recherche sur l'enfance et la famille de l'Université McGill (CRCF)
- La Chaire de recherche jeunesse de l'École des hautes études en Santé publique (EHESP-CJ)
- Le laboratoire CNRS Printemps de l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines (UVSQ)
- L'Observatoire Jeunes et Société (OJS)

Les organismes communautaires et de défense de droits

- La Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ)
- Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador (CSSSPNQL)
- Le Regroupement des organismes communautaires autonomes jeunesse du Québec (ROCAJQ)
- Le Réseau des Auberges du cœur du Québec (RACQ)
- Le Réseau des Carrefours Jeunesse-Emploi (RCJEQ)
- Fédération des familles d'accueil et ressources intermédiaires du Québec (FFARIQ)

- La Ligue pour le bien-être de l'enfance du Canada (LBEC)
- En marge
- Dans la rue

Co-chercheurs

- Naïma Bentayeb** Chercheure, Centre de recherche Sherpa
- Eduardo Castillo González** Chercheur associé, École nationale d'Administration publique
- Tonino Esposito** Professeur, Université de Montréal
- Isabelle Frechon** Chargée de recherche, Laboratoire PRINTEMPS, UVSQ France
- Sonia Hélie** Chercheure, CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal
- Isabelle Lacroix** Post-doctorante, ÉNAP et Laboratoire PRINTEMPS
- Lucy Marquet** Maître de conférences, CLERSE-Lille 1, France
- Pernelle Smiths** Chercheure associée, École nationale d'Administration publique
- Nassera Touati** Professeure, École nationale d'Administration publique
- Daniel Turcotte** Professeur émérite, Université Laval
- Geneviève Turcotte** Centre jeunesse de Montréal, Institut universitaire
- Nico Trocmé** Professeur et directeur de l'École de travail social, Université McGill
- Éric Yergeau** Professeur, Université de Sherbrooke
- Rosita Vargas Diaz** professeure, École de travail social et de criminologie., Université de Laval; Chercheure associée CREVAJ
- Anta Niang** chercheure d'établissement CIUSSS de l'Estrie - CHUS.
- Dre Emmanuelle Trépanier** Médecin de famille, GMF-U de Verdun
- Sylvain Bourdon** Professeur titulaire, Université de Sherbrooke; Cotitulaire de la Chaire-réseau de recherche sur la jeunesse du Québec (CRJ)
- Natasha Blanchet Cohen** Professeure associée, Université Concordia; cotitulaire de la Chaire-réseau sur la jeunesse du Québec
- Maria Eugenia Longo** Professeure, l'Institut National de la recherche scientifique (INRS), Centre Urbanisation Culture Société
- Marie Dumollard** Chercheure postdoctorale à l'INRS, chercheure associée à la CREVAJ

Collaborateurs

- Céline Bellot** Professeure titulaire, Université de Montréal
- Mark Courtney** University of Chicago
- Annie Fontaine** Professeur, Université Laval
- Sandra Franke** Human Resources and Development Canada
- Jo Ann Lévesque** Consultante en développement de la recherche, ENAP
- Patricia Loncle-Moriceau** École des hautes études en santé publique de Rennes

Marc Molgat Professeur, Université d'Ottawa

Jean-Marc Potvin Président-directeur général adjoint, CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal

Annie Pullen Sansfaçon Professeure titulaire, titulaire de la Chaire de recherche du Canada sur les enfants transgenres et leurs familles, Université de Montréal

Jade Bourdages-Lafleur Professeur, École de travail social, UQAM

Natasha Brunelle Professeur, directrice scientifique du programme en partenariat Département de psychoéducation, Université du Québec à Trois-Rivières

Amal Abdel-Baki Professeure titulaire de clinique, Faculté de médecine - Département de psychiatrie et d'addictologie, Université de Montréal

Philippe-Benoît Côté Professeur, Département de sexologie, UQAM

Tracie Barnett Chercheure, Institut national de la recherche scientifique (INRS) – Institut Armand Frappier

Nicolas Sallée Professeur agrégé, Directeur scientifique du Centre de recherche de Montréal sur les inégalités sociales, les discriminations et les pratiques alternatives de citoyenneté (CREMIS)

Organismes subventionnaires

Cette recherche est financée par le *Conseil de recherches en sciences humaines* (CRSH), par la *Fondation canadienne pour l'innovation* (FCI) et par l'organisme *Making the Shift*, que nous tenons à remercier. Par ailleurs les fonds de la Chaire réseau de recherche sur la jeunesse du Québec (Fonds de recherche sur la société et culture Québec, 2018-24) sont mobilisés pour élargir les dimensions d'analyse.

Autorisations éthiques

Le projet a obtenu l'autorisation du comité d'éthique de la recherche de l'Institut universitaire jeunes en difficulté du CIUSSS centre sud de l'île de Montréal (MP-CJMIU- 16-02) en juillet 2016. De plus, chacun des 16 établissements régionaux de santé et de services sociaux responsables de la protection de la jeunesse au Québec a autorisé la collecte de données dans son établissement et l'accès aux dossiers médicaux (trajectoires de protection de la jeunesse). Enfin, le formulaire de consentement à la recherche signé par les jeunes interrogés lors des vagues de collecte de données de l'EDJeP a autorisé, suivant un avis favorable de la *Commission d'accès à l'information*, l'équipe de recherche à accéder et à croiser les données administratives entre elles et avec les données du questionnaire.

EDJeP en quelques mots

L'étude sur le devenir des jeunes placés (EDJeP) a été développée par la *Chaire de recherche du Canada sur l'évaluation des actions publiques à l'égard des jeunes et des populations vulnérables (CREVAJ)* et ses partenaires dans le but de combler un manque de connaissances sur la préparation à la vie autonome des jeunes placés et la période de l'après-placement, période ayant fait l'objet de très peu d'attention au Québec. Dans un contexte où les sociétés occidentales connaissent un allongement de la jeunesse et un report du passage à la vie adulte, EDJeP s'intéresse aux conditions de vie et de passage à l'autonomie des jeunes de 17 à 21 ans ayant été placés et qui font face à l'injonction paradoxale d'autonomie à la majorité. EDJeP constitue la première étude québécoise longitudinale et représentative sur cette thématique.

Une étude longitudinale À partir d'une population cible de 2573 jeunes, nous avons obtenu les coordonnées de 1687 jeunes lesquelles ont permis de compléter trois vagues de questionnaires en plus d'un questionnaire intervague. Lors de la première vague d'entretiens menés entre 2017 et 2018, 1136 jeunes ont participé alors qu'ils étaient toujours placés et âgés en moyenne de 17 ans (taux de réponse de 67,3%). Lors de la seconde vague d'entretiens menée entre 2019 et 2020, nous avons rencontrés 844 jeunes alors que 91% de ceux-ci étaient sortis de placement et âgés en moyenne de 19 ans. Ensuite, un questionnaire court a été administré entre la seconde et la troisième vague pour lequel 714 jeunes ont répondu. Finalement, nous avons rejoint 560 de ces jeunes pour la troisième et dernière vague d'entretiens entre 2021 et 2022 alors qu'ils étaient tous sortis de placement et âgé en moyenne de 21 ans.

Un large éventail de sources de données. Les données issues de ces questionnaires sont aussi croisées avec les données issues du projet intégration jeunesse (PIJ) de 2573 jeunes, dont ceux ayant répondu à EDJeP, satisfaisant aux critères pour faire partie de l'étude. Les données comprennent des informations sur les dossiers administratifs des jeunes en protection de la jeunesse (PIJ) et nous fournissent donc des indications précises sur leurs trajectoires de services et de placement. Nous avons également l'autorisation de la Commission d'accès à l'information (CAI) quant à l'accès aux données administratives permettant de retracer la trajectoire d'utilisation de services du MESRS (éducation), du MTESSS (aide de derniers recours), de la RAMQ (services sociaux et de santé)*, ainsi que d'autres données populationnelles afin d'obtenir une compréhension claire des enjeux de transition pour les jeunes placés et veiller à l'amélioration des pratiques et politiques. Le croisement de ces dimensions a pour but de contribuer à la bonification ainsi qu'à la modification de l'offre de services aux jeunes qui quittent un placement de même qu'en ce qui a trait aux politiques sociales qui les entourent.

Une comparaison nationale et internationale. En complément du suivi longitudinal, EDJeP a été conçue de manière à permettre des analyses comparatives avec deux autres études importantes. D'abord, une comparaison avec *l'Étude longitudinale sur le développement des enfants du Québec (ELDEQ)* nous permettra d'analyser les trajectoires de jeunes Québécois issus de la population générale et de les comparer aux trajectoires des jeunes sortis de placement. Ces comparaisons permettront de mieux comprendre les défis auxquels font face les jeunes sortant d'un placement. Aussi, d'importants arrimages avec l'équipe menant l'Étude longitudinale sur l'autonomisation des jeunes après un placement (ELAP) en France permettront une comparaison internationale qui élargira encore davantage les connaissances produites par l'étude.

En collaboration avec les jeunes. EDJeP est menée en étroite collaboration avec les membres du Comité Jeunes EDJeP. Le comité est composé de douze jeunes de 18 à 35 ans qui ont tous connu une expérience de placement et qui ont le souhait, en s'investissant dans le projet EDJeP, d'améliorer les services offerts aux jeunes qui quitteront à leur tour les centres jeunesse et qui commenceront leur parcours vers l'autonomie. Le comité des jeunes a un rôle de conseiller auprès des chercheurs et des différents comités et partenaires de la recherche. Son mandat est de veiller à ce que la participation des jeunes soit significative et basée sur leurs droits à chaque phase de la recherche, de la planification à l'exécution des projets EDJeP.

*. Pour chacune de ces sources de données, un échantillon aléatoire équivalent de jeunes non participants à EDJeP sera constitué afin de qualifier les ressemblances et les différences dans les trajectoires de services entre les jeunes EDJeP et les jeunes en population générale.

Les jeunes quittant un placement prolongé en protection de la jeunesse font souvent face à d'importants défis auxquels n'est pas confrontée la vaste majorité des jeunes du même âge. Frappés de ce que nous avons appelé « l'injonction paradoxale à l'autonomie », les jeunes ex-placés doivent faire une transition abrupte vers la pleine autonomie adulte alors même que leur trajectoire de vie a considérablement fragilisé les éléments essentiels à une intégration sociale harmonieuse. Les jeunes qui quittent leur milieu de placement après la majorité voient souvent se dérober sous leurs pieds les rares ressources à leur disposition ; la continuité des services et des liens devient alors centrale pour assurer une transition hors du système de protection de la jeunesse.

Malheureusement, de nombreux jeunes vivent des interruptions de services et nous avons déjà documenté qu'un nombre important de jeunes placés vivent des situations d'itinérance dans les mois suivant leur sortie de placement (Goyette et al., 2019). À cet égard, notre recherche poursuit la réflexion sur les « points de bascule » que peuvent constituer la sortie d'institution mal planifiée (MacDonald et al., 2020), le manque de préparation à la vie autonome des jeunes placés (Goyette, 2019), les discontinuités des services en santé mentale jeunesse et la judiciarisation des problèmes sociaux et de l'occupation de l'espace public (Bellot et al., 2022 ; Goyette, Blanchet et Bellot, 2020).

Alors que des travaux récents montrent bien que l'itinérance est souvent le résultat de processus complexes combinant des difficultés individuelles, des ruptures sociales et de services ainsi que des facteurs structurels comme le manque de logements abordables et la précarité économique (MacDonald et al., 2020), des études internationales font état de l'ampleur des défis pour les jeunes ex-placés.

Dans la première étude pancanadienne sur l'itinérance chez les jeunes, 57,8% des jeunes ont déclaré avoir eu recours à des services de protection de l'enfance au cours de leur vie (Gaetz et al., 2016). Comparativement aux données nationales indiquant que 0,3% de la population générale reçoit des services de protection de l'enfance, les jeunes en situation d'itinérance sont 193 fois plus susceptibles de déclarer des interactions avec le système de protection de l'enfance (Nichols et al., 2017). Par ailleurs, une étude longitudinale sur la sortie de placement aux États-Unis a démontré que les jeunes qui sortent d'un placement sont à haut risque de devenir sans-abri pendant la transition vers l'âge adulte. Entre 31% et 46% des participants à

l'étude avaient été sans abri au moins une fois avant l'âge de 26 ans (Dworsky, Napolitano et Courtney, 2013).

Dans ce contexte, nous avons voulu réévaluer les enjeux associés à l'instabilité résidentielle et à l'itinérance des jeunes sortis de placement au Québec. Le présent rapport utilise les données issues de la vague 3 de l'Étude sur le devenir des jeunes placés (EDJeP) qui ont été recueillies entre juin 2021 et janvier 2022, alors que les jeunes du panel EDJeP avaient en moyenne 21 ans et étaient donc sortis de placement depuis plusieurs années. Nous nous pencherons d'abord sur la situation résidentielle des jeunes et son évolution depuis la seconde vague de collecte, alors qu'ils avaient en moyenne 19 ans, pour dresser un portrait général de ces jeunes dans leurs différentes situations résidentielles. Nous nous tournerons ensuite vers certains éléments clés associés à l'instabilité résidentielle et à l'itinérance, puis nous analyserons comment ceux-ci sont associés aux situations que vivent les jeunes dans les années suivant leur sortie de placement. Nous nous concentrerons enfin sur les liens entre l'itinérance et l'instabilité résidentielle et les enjeux de santé mentale, de même que ceux relatifs à la judiciarisation.

La mesure de l'itinérance et de la stabilité résidentielle

Lors des vagues 2 et 3, les jeunes ont eu à nous dire si, depuis leur sortie de placement, ils avaient déjà dormi «dans la rue» (1), «dans un lieu non prévu pour l'habitation (gare, voiture, van, métro...)» (2) ou «dans des refuges d'urgence» (3). Lors de chacune de ces vagues, les jeunes qui ont répondu oui à l'une ou l'autre de ces questions ont été classifiés comme ayant vécu une expérience d'itinérance.

Nous avons ensuite cherché à distinguer les jeunes n'ayant pas vécu d'expérience d'itinérance selon qu'ils aient connu de la stabilité ou de l'instabilité résidentielle. Cette distinction a été établie en fonction du rythme du nombre de lieux de vie déclarés par le jeune depuis sa sortie de placement. Nous avons considéré qu'un rythme supérieur à $1 + 1 \times$ années depuis la sortie de placement serait établi comme une situation d'instabilité résidentielle. Cela veut dire que nous concevons un premier lieu de vie après le placement, puis un second lieu dans les 12 premiers mois comme étant un jeune en situation de stabilité. Une jeune ayant connu 3 lieux

de vie en 12 mois serait en situation d'instabilité, alors qu'un jeune ayant connu 3 lieux en 24 mois serait en situation de stabilité. La figure 1 rend compte des fréquences, pourcentages bruts et pourcentages pondérés de cette mesure pour les vagues 2 et 3 .

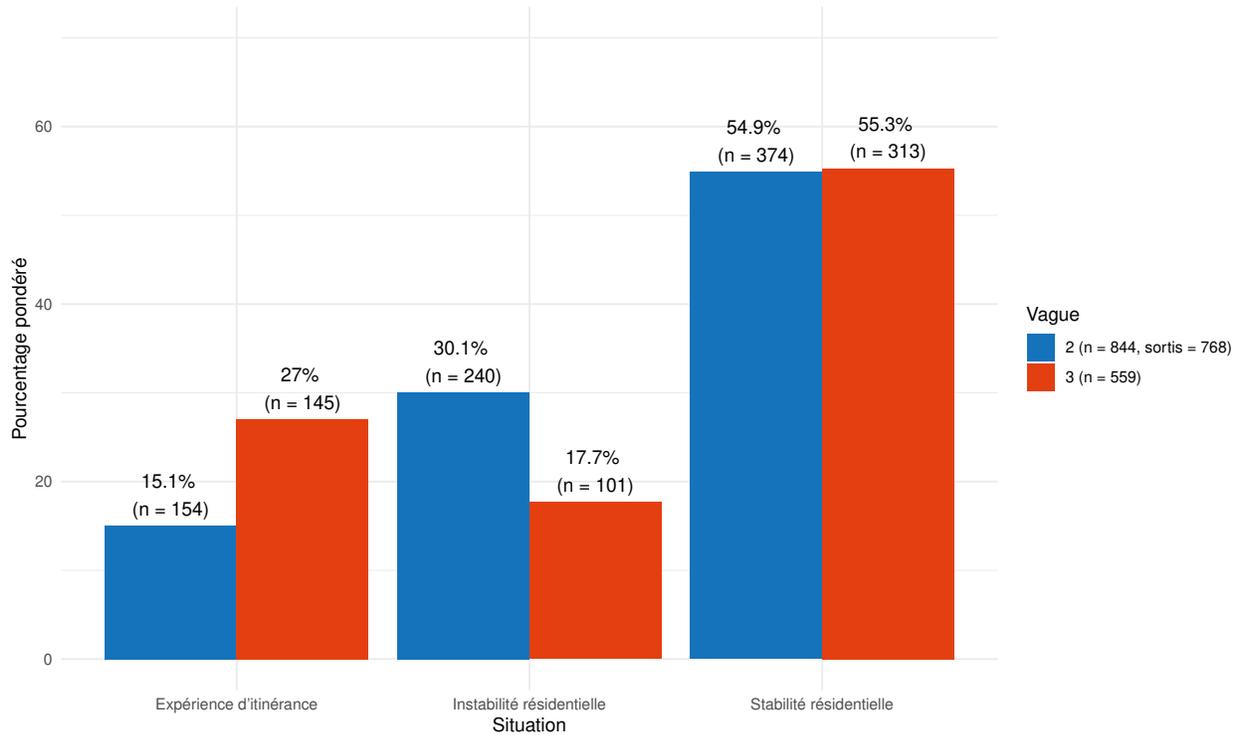
L'évolution de la stabilité résidentielle des jeunes

Lors de la vague 2, 768 des 844 jeunes rencontrés étaient sortis de placement. Suivant la procédure décrite plus haut, 154 jeunes ont été considérés comme ayant connu au moins un épisode d'itinérance depuis leur sortie. Une fois pondéré, cela équivalait à 15,1% des jeunes sortis de placement. En vague 3, alors que tous les jeunes étaient sortis de placement, 145 jeunes sur les 560 qui ont complété l'entrevue ont été considérés comme ayant vécu au moins une situation d'itinérance¹. Une fois pondéré, cela représentait 27% des jeunes ex-placés. À l'inverse, la proportion de jeunes sortis de placement qui ont été considérés comme ayant vécu de l'instabilité résidentielle depuis leur sortie est passée de 30,1% en vague 2 à 17,7% en vague 3. La proportion de jeunes considérés comme étant en situation de stabilité résidentielle est demeurée stable lors des deux vagues, avec près de 55% des jeunes dans les deux cas. Ces résultats sont illustrés à la figure 1.

Globalement, les données semblent suggérer une forme de transfert entre les situations d'instabilité résidentielle vers des situations où au moins une expérience d'itinérance a été vécue, mais la réalité est un peu plus complexe. Le tableau 1 croise les situations de stabilité résidentielle lors des vagues 2 et 3. Nous y voyons que 15% des jeunes qui étaient encore placés en vague 2 ont vécu au moins une expérience d'itinérance à la vague 3. Ce pourcentage est similaire à celui observé en vague 2 chez les jeunes sortis de placement. Près de 76% des jeunes qui avaient vécu une expérience d'itinérance en vague 2 étaient toujours classés comme tel lors de la vague 3, 9,74% étaient désormais identifiés comme étant en situation d'instabilité résidentielle et 14,32% étaient reconnus comme étant en situation de stabilité. Près de 24%

1. Nous avons eu accès aux données du programme intégration jeunesse (PIJ) pour l'ensemble des 2573 jeunes qui correspondaient au critère pour participer à l'étude EDJeP. Ces données concernant la population cible nous ont donc permis de calculer des poids de pondération pour chacune des vagues de l'échantillon EDJeP. Les poids de pondération pour chaque vague tiennent compte du sexe à la naissance, du statut PQJ tel qu'identifié lors de l'extraction des données administratives, du dernier milieu de placement enregistré au dossier du jeune lors de l'extraction des données et de l'établissement d'accueil auquel était rattaché les jeunes.

FIGURE 1 – Situation de stabilité résidentielle



Source : Données EDJeP vague 2 (n = 840) et vague 3 (n = 560)

des jeunes en situation d'instabilité résidentielle en vague 2 avaient désormais connu au moins une expérience d'itinérance en vague 3, 30,9% étaient toujours en situation d'instabilité et 45% sont parvenus à stabiliser leur situation. Finalement, **chez les jeunes qui étaient en situation de stabilité en vague 2**, 16% avaient finalement vécu au moins une situation d'itinérance en vague 3, 11% étaient maintenant en situation d'instabilité et **près de 73% avaient conservé leur situation stable**.

Globalement, 59,9% des jeunes (n= 331) ont conservé en vague 3 une situation de stabilité équivalente à celle qu'ils avaient en vague 2², 22,9% (n = 118) ont connu une détérioration de leur situation et 17,2% (n = 110) ont connu une amélioration de leur situation. **Il n'est donc pas possible de dire que la situation des jeunes s'est améliorée à la vague 3, nous observons au contraire une certaine fragilisation de la stabilité résidentielle³.**

2. De manière conservatrice, nous considérons ici que les jeunes qui étaient encore en placement étaient dans une situation « équivalente » à la stabilité résidentielle puisqu'ils avaient officiellement un endroit où habiter. Nous voyons au tableau 1 que cela concerne 33 jeunes.

3. Les questions visant à identifier les jeunes qui avaient vécu au moins un épisode d'itinérance demandaient aux jeunes s'ils avaient vécu un tel épisode « depuis leur sortie de placement ». Un jeune qui a déclaré en vague

TABLEAU 1 – Stabilité résidentielle en v3 (rangée) en fonction de la stabilité résidentielle en v2 (colonne) - Pourcentages pondérés par V3

	Fréquences brutes				Pourcentages pondérés			
	Encore placé	Itinérance	Instabilité	Stabilité	Encore placé	Itinérance	Instabilité	Stabilité
Itinérance	8	69	32	36	15.16	75.94	23.90	16.02
Instabilité	13	10	49	29	18.88	9.74	30.93	11.06
Stabilité	33	15	85	180	65.96	14.32	45.17	72.92

Indistinctement que la réponse ait été donnée lors de la vague 2 ou 3, le tableau 1 nous permet aussi de voir que 170 jeunes ont dit avoir vécu une expérience d'itinérance après leur placement. Cela équivaut à 33,38% des jeunes sortis de placement. **Nous pouvons donc dire que plus du tiers des jeunes avec un parcours étendu en protection de la jeunesse connaissent au moins un épisode d'itinérance dans les premières années suivant leur sortie de placement.**

Qui sont ces jeunes ?

En vague 3, 31,2% des hommes ont affirmé avoir vécu au moins une situation d'itinérance contre 21,2% des femmes. Il s'agit d'une différence significative ($p < 0,001$) qui est en continuité avec ce qui est observé dans plusieurs études sur l'itinérance.

Le tableau 2 rapporte à cet égard les proportions d'hommes et de femmes se retrouvant dans chacune des trajectoires de stabilité/instabilité/itinérance possibles. Nous voyons que plus de 35% des hommes ont vécu au moins un épisode d'itinérance à l'une ou l'autre des vagues contre 24% des femmes, une différence statistiquement significative ($p < 0,05$) de 11 points de pourcentage. **En contrepartie, plutôt que de vivre des situations d'itinérance, les femmes ont significativement plus tendance que les hommes à avoir vécu de l'instabilité résidentielle ($p < 0,05$).**

2 avoir connu un épisode d'itinérance aurait donc techniquement dû déclarer la même chose lors de la vague 3, mais cela n'a pas été le cas pour 25 de ces jeunes. Nous pourrions sans doute spéculer sur l'interprétation adéquate à donner à la variation de ces réponses, mais il est probable que les expériences d'itinérances déclarées à la vague 2 et « oubliées » à la vague 3 n'ont pas été répétées.

TABLEAU 2 – Trajectoire de stabilité résidentielle par sexe

	Fréquences brutes		% Pondérés	
	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin
Toujours en situation d'itinérance (V2 et V3)	31	38	8.84	12.58
Nouvelle situation d'itinérance en v3	39	37	12.42	18.63
Situation ancienne d'itinérance (V2)	12	13	2.96	3.87
Toujours instable (9,39%)	27	22	7.72	10.61
Expérience d'instabilité (20,61%)	81	46	25.33	17.14
Toujours stable (39,52%)	125	88	42.72	37.16

TABLEAU 3 – Lieu de vie en V3 par stabilité résidentielle

	Fréquences brutes		% Pondérés	
	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin
Autre	2	0	0.59	0.00
Avec amoureux.se ou sa famille	117	56	34.54	19.69
En appartement autonome	116	89	34.74	34.63
Famille d'accueil	14	22	7.29	8.78
Famille de naissance	33	51	12.62	24.13
Lieu collectif ou lieu précaire	33	26	10.21	12.76

Les lieux de vie en vague 3 peuvent nous donner des indices sur les mécanismes permettant de comprendre les différences entre les femmes et les hommes en matière de stabilité résidentielle. Le tableau 4 rapporte les lieux de vie déclarés par les participants à la vague 3 regroupés selon le type de lieu et en fonction de leur sexe. Des proportions similaires d'hommes et de femmes vivaient en appartement autonome, dans leur famille d'accueil de fin de placement ou dans un lieu collectif d'hébergement ou un lieu précaire. Cependant, des différences importantes émergent entre ceux qui vivent avec leur amoureux.se ou sa famille et ceux qui vivent dans leur famille de naissance. **Près de 35% des femmes ont déclaré vivre avec leur amoureux.se ou sa famille contre 19,6% des hommes.** Cette différence de plus de 15 points de pourcentage est statistiquement significative ($p < 0,001$). De l'autre côté, 24% des hommes ont dit être retournés dans leur famille de naissance contre seulement 12,6% des femmes ($p < 0,05$). Ce résultat est en continuité de résultats antérieurs sur l'activation des soutiens dans la transition

TABLEAU 4 – Trajectoire de stabilité résidentielle par dernier milieu de placement

	Fréquences brutes		% Pondérés	
	Famille d'accueil	Milieu collectif	Famille d'accueil	Milieu collectif
Toujours en situation d'itinérance	19	50	5.86	16.91
Nouvelle situation d'itinérance en V3	28	48	10.25	22.62
Ancienne situation d'itinérance en V2	10	15	2.38	4.75
Toujours instable	26	23	7.73	11.30
Expérience d'instabilité	113	47	33.45	20.35
Toujours stable	123	57	40.32	24.07

à la vie adulte des femmes sortant de placement : cette recherche montre l'importance de considérer les dynamiques relationnelles des jeunes filles qui peuvent relever de l'enfermement relationnel (Goyette et al., 2009a et b ; Goyette et Turcotte, 2011).

Le dernier lieu de placement des jeunes est un marqueur de l'ensemble de leur trajectoire de placement. À cet égard, le tableau 4 rapporte les informations sur la trajectoire de stabilité résidentielle, mais cette fois en fonction du dernier lieu de placement enregistré au dossier PIJ du jeune dans nos données, un peu avant les premières entrevues de la vague 1. Ces derniers lieux de placement ont été regroupés en deux catégories, les jeunes ayant terminé leur placement en famille d'accueil par rapport à tous les autres milieux de placement qui sont «collectifs» (foyers de groupe, centre de réadaptation, etc.). Nous voyons clairement que les jeunes qui terminent leur placement en milieu collectif ont nettement plus tendance à vivre de l'itinérance. **À 21 ans, à la vague 3, 44,28% des jeunes sortis de milieu collectif ont vécu au moins un épisode d'itinérance contre 18,5% chez ceux sortis de famille d'accueil. Cette différence de plus de 25 points de pourcentage est statistiquement significative ($p < 0,001$).**

Nous avons déjà démontré que l'instabilité de placement est associée à une diminution des chances d'obtenir le diplôme d'étude secondaire et à une augmentation des probabilités d'être ni en emploi ni aux études après 18 ans (Goyette et al. 2019, Goyette et al. 2021). Il appert

TABLEAU 5 – Trajectoire de stabilité résidentielle par instabilité de placement

	Fréquences brutes		% Pondérés	
	≤ médiane	> médiane	≤ médiane	> médiane
Toujours en situation d'itinérance	24	45	6.67	15.44
Nouvelle situation d'itinérance en v3	29	47	11.02	21.12
Ancienne situation d'itinérance en V2	7	18	2.03	4.98
Toujours instable	17	32	5.01	13.89
Expérience d'instabilité	93	67	31.04	23.58
Toujours stable	118	62	44.23	20.99

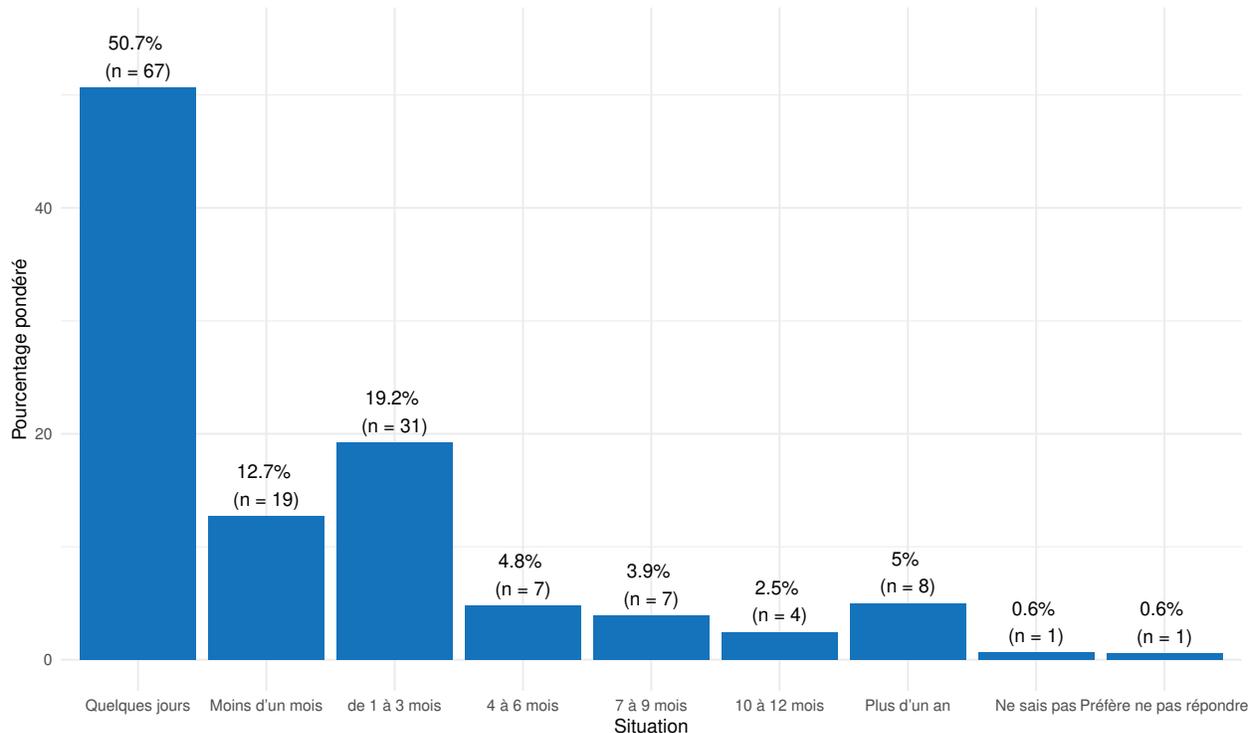
que l'instabilité de placement, telle que mesurée par le nombre de changements de lieu de vie au dossier d'un jeune, est aussi associée à des risques accrus d'avoir vécu de l'instabilité résidentielle ou de l'itinérance. **Nous voyons au tableau 5 que 44,23% des jeunes ayant connu un nombre de changements de lieu de placement égal ou inférieur à la médiane ont été en situation de stabilité résidentielle lors des vagues 2 et 3. Cette proportion diminue de plus de la moitié, soit à 21%, chez ceux qui ont connu une trajectoire de placement plus instable et cette différence est statistiquement significative ($p < 0,001$).** Par ailleurs 41,5% des jeunes ayant connu une trajectoire de placement plus instable que la médiane ont connu au moins un épisode d'itinérance contre 19,7% chez ceux qui ont eu une trajectoire de placement plus stable. Cette importante différence est encore une fois statistiquement significative ($p < 0,001$). La proportion de jeunes ayant été en situation d'instabilité résidentielle lors des vagues 2 et 3 est aussi significativement plus élevée chez ceux qui ont connu plus d'instabilité de placement ($p < 0,05$).

Les expériences d'itinérance

Bien qu'elle soit difficile à quantifier formellement, la gravité des épisodes d'itinérance peut être appréciée en regardant la durée **du plus long épisode rapporté par les jeunes**. La figure

2 rend compte de la distribution de la durée des épisodes rapportés par les jeunes lors de la vague 3 pour ceux qui ont vécu un épisode d'itinérance. Nous remarquons que la moitié des jeunes rapportent un épisode qui a duré au plus quelques jours alors que 12,9% rapportent un épisode maximal ayant duré plus de quelques jours mais moins d'un mois. Cependant, **plus du tiers des jeunes ayant vécu de l'itinérance rapportent un épisode de plus d'un mois.**

FIGURE 2 – Durée des épisodes d'itinérance rapportés en vague 3



Source : Données EDJeP vague 3 (n = 560)

Les impacts de l'instabilité résidentielle

La stabilité résidentielle est une fondation absolument nécessaire à la transition harmonieuse vers l'autonomie adulte des jeunes. Par exemple, des études antérieures ont montré que la question de la stabilité résidentielle est cruciale afin de contribuer à l'insertion professionnelle des jeunes (Goyette et al. 2007 ; Goyette et al., 2006). Comme nous venons de le voir, cette stabilité cruciale n'est absolument pas assurée pour les jeunes ayant un parcours de placement étendu en protection de la jeunesse et il faut s'attendre à ce que cela ait d'importantes

conséquences sur d'autres sphères essentielles pour permettre aux jeunes de s'établir avec confiance dans une trajectoire constructive menant à l'épanouissement de leur autonomie.

La santé mentale

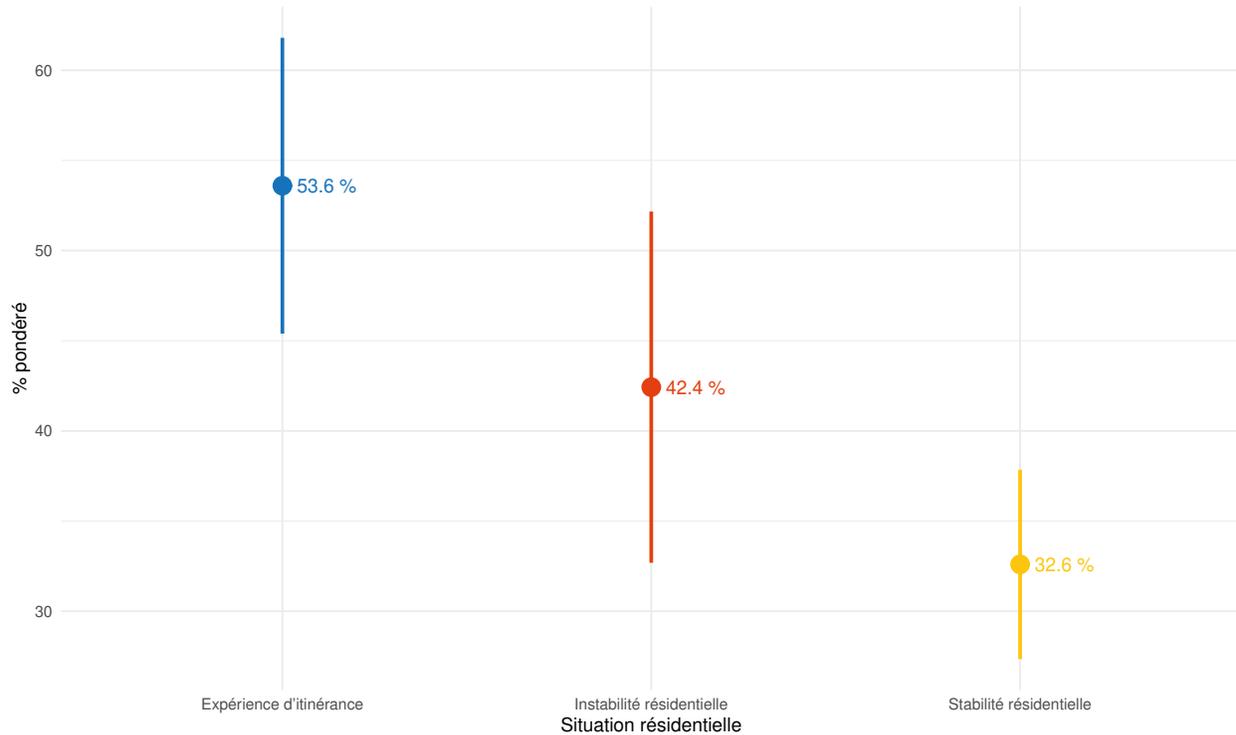
Si des problèmes de santé mentale sous-jacents peuvent être à l'origine de nombreux problèmes menant certaines personnes à vivre de l'instabilité résidentielle et des situations d'itinérance (MacDonald et al., 2020 ; McGuire et al., 2018), le stress engendré par l'instabilité résidentielle et l'itinérance peut aussi contribuer à produire ou à aggraver des difficultés de santé mentale. Nous avons déjà rapporté que l'instabilité résidentielle et l'itinérance étaient associées à un accroissement des problèmes de santé mentale chez les jeunes avant et après qu'ils sortent de placement lors des vagues 1 et 2 (Goyette, Blanchet et Bellot, 2020). Comme l'illustre la figure 3, qui rapporte les pourcentages de jeunes qui ont rapporté avoir vécu des problèmes de «santé psychologique» dans les 12 derniers mois lors de la vague 3, **nous observons clairement une diminution importante de la proportion de jeunes rapportant de telles difficultés en fonction de leur niveau de stabilité résidentielle. 53,6% des jeunes qui ont connu un épisode d'itinérance lors de la vague 3 ont rapporté avoir connu des problèmes de santé psychologiques dans les 12 derniers mois. Cette proportion baisse de manière importante à 32,6% chez les jeunes en situation de stabilité**⁴.

Stabilité résidentielle et judiciarisation

Les personnes en situation d'itinérance sont particulièrement susceptibles d'être judiciarisées. D'ailleurs, notre rapport sur la situation des jeunes en contexte de pandémie relevait que les jeunes en situation de stabilité résidentielle ont une probabilité de 24% d'avoir été arrêtés par la police dans les 12 derniers mois, cette probabilité atteignant 54% chez les jeunes ayant connu au moins un épisode d'itinérance (Goyette, Blanchet et Bellot, 2020). Par ailleurs,

4. Nous avons aussi mesuré la santé mentale en utilisant des indicateurs validés et utilisés dans d'autres études (mesure auto-rapportée de la santé mentale utilisée dans l'Enquête sociale générale, mesure de stress issue de la «perceived stress scale 4» (PSS-4), mesure d'anxiété issue de la « Generalized Anxiety Disorder » à 7 items (GAD-7) et utilisée dans l'ELDEQ, mesure de dépression fondée sur la mesure du Center for Epidemiologic Studies Depression (CES-D) à 13 items, aussi utilisée dans l'ELDEQ). Nous obtenons des résultats similaires à ceux rapportés ici pour toutes les mesures à l'exception de la dépression.

FIGURE 3 – Stabilité résidentielle et problèmes de santé psychologiques déclarés en vague 3



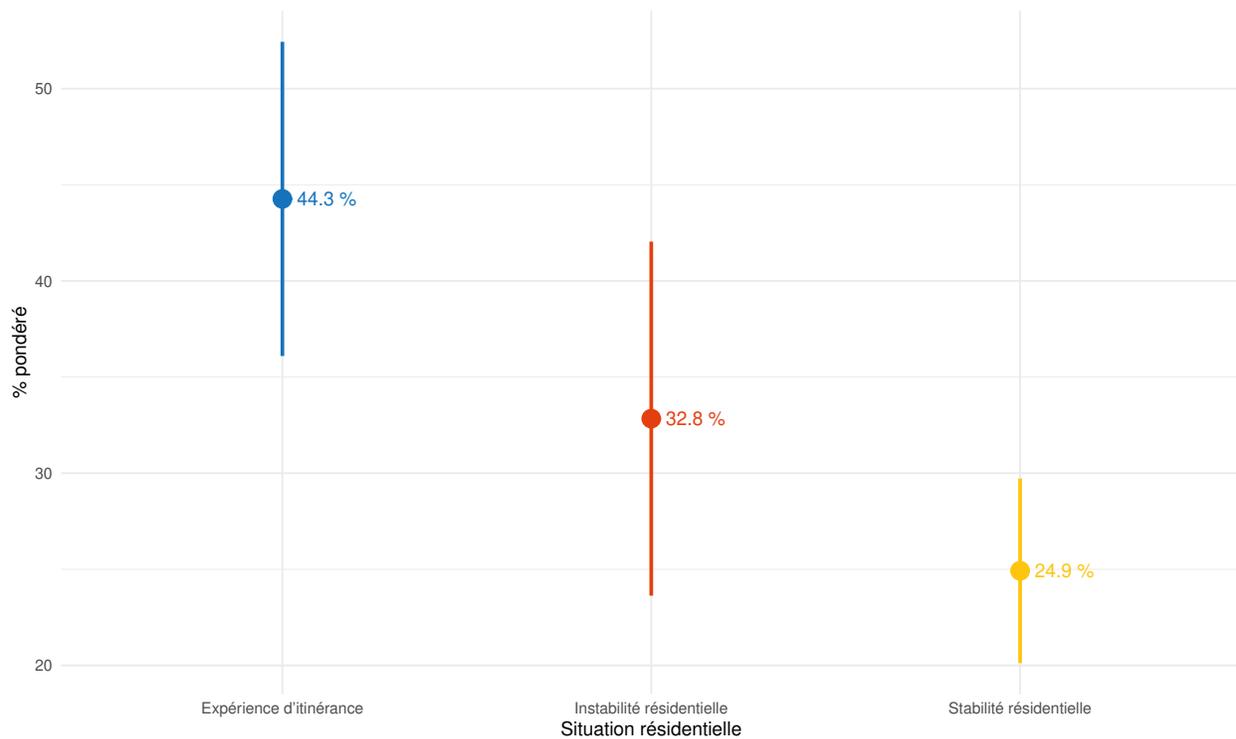
Note : La figure rapporte les pourcentages pondérés et l'intervalle de confiance à 95 % leur étant associé.

un récent rapport de Bellot et al. (2022) dévoile à cet égard que les personnes en situation d'itinérance ont fait l'objet de nombreuses contraventions causées par leur incapacité à se conformer aux mesures sanitaires mises en place durant la crise de la Covid-19 et que les jeunes de 18 à 24 ans ont reçu près du quart des constats alors qu'ils ne représentent que 10% de la population.

Puisque les données de la vague 3 de EDJeP ont été recueillies durant la pandémie, nous avons également voulu évaluer si la situation de stabilité résidentielle des jeunes ex-placés était aussi associée à des risques accrus de judiciarisation. La proportion de jeunes ayant déclaré qu'ils avaient été arrêtés dans les 12 derniers mois est illustrée à la figure 4 en fonction de leur situation de stabilité résidentielle.

44,3% des jeunes ayant connu une expérience d'itinérance ont déclaré avoir été arrêtés. Cette proportion baisse significativement ($p < 0,05$) à 32,8% chez les jeunes en situation d'instabilité résidentielle et est significativement inférieure ($p < 0,001$) chez les jeunes en situation de stabilité, qui sont 24,9% à déclarer avoir été arrêtés.

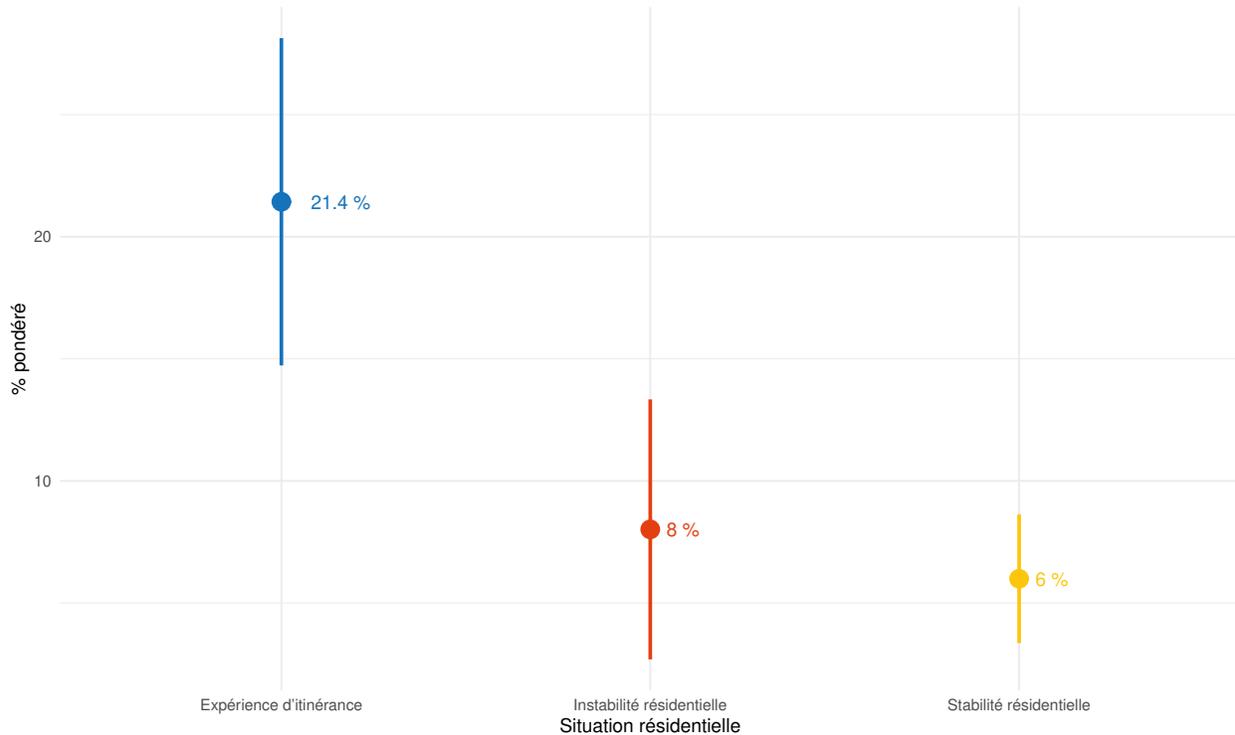
FIGURE 4 – Stabilité résidentielle et arrestation dans les 12 derniers mois en vague 3



Note : La figure rapporte les pourcentages pondérés et l'intervalle de confiance à 95 % leur étant associé.

Par ailleurs, 21,4% des jeunes ayant connu une expérience d'itinérance lors de la vague 3 ont indiqué avoir déjà été mis en détention dans une prison pour adulte depuis l'atteinte de leur majorité. Les proportions de jeunes ayant vécu une telle expérience sont respectivement de 8% et de 6% chez les jeunes en situation d'instabilité résidentielle et chez ceux en situation de stabilité. Les jeunes qui ont connu des situations d'itinérance ont donc substantiellement plus tendance à avoir déjà été incarcérés et la différence avec les jeunes en situation de stabilité et d'instabilité résidentielle est statistiquement significative ($p < 0,05$ et $p < 0,001$ respectivement).

FIGURE 5 – Stabilité résidentielle et mise en détention dans une prison pour adulte depuis la majorité



Note : La figure rapporte les pourcentages pondérés et l'intervalle de confiance à 95 % leur étant associé.

Conclusion

Pendant que la réflexion sur la performance clinique s'intéresse aux enjeux d'accès aux services en protection de la jeunesse, à la « porte d'entrée », notre recherche contribue quant à elle à la réflexion sur « ce qu'il advient » des jeunes placés à leur sortie. Pour autant, alors que le fonctionnement du système de protection de la jeunesse nécessite à chaque année des investissements de plus 1,2 milliard de dollars, aucune recherche solide n'aura permis jusqu'à ce jour d'envisager les suites d'un passage dans ce système, au sortir d'une prise en charge, qu'elle ait requis ou pas de retirer un jeune de sa famille.

De façon à pallier en partie ce manque de connaissances sur la trajectoire des jeunes ex-placés, notre rapport poursuit la réflexion sur la prévention de l'itinérance jeunesse (MacDonald et al., 2020), sur la préparation à la vie adulte et le soutien à la sortie des jeunes placés (Goyette, 2019) ainsi que sur leur accès aux services en santé mentale et en santé globale. Il permet également une réflexion sur les points de bascule et les facteurs de protection de l'itinérance jeunesse

(MacDonald et al., 2020). À cet égard, notre rapport montre que l'instabilité résidentielle et l'itinérance des jeunes sortant de placement représentent un problème complexe de santé publique. Alors que le rapport de la Commission Laurent sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse (2021) recommande «d'humaniser les services de réadaptation», de «briser les silos pour travailler efficacement», «d'améliorer la concertation entre les ministères» et d'«accompagner les jeunes dans la transition à la vie adulte», notamment par la mise en place d'un système prolongé et multidimensionnel post placement, «notre société doit se demander si l'accès à des soutiens de qualité pour les jeunes placés est un privilège ou un droit» (Fontaine et Goyette, 2022).

Des problèmes criants d'itinérance chez les jeunes ex-placés

Les résultats présentés montrent que plus du tiers des jeunes ayant connu un placement en protection de la jeunesse auront connu au moins un épisode d'itinérance avant ou au moment de notre collecte de données en vague 3 (moyenne 21 ans). Rappelons-nous que cette proportion est de 44% pour les jeunes dont le dernier milieu de placement est en milieu collectif (foyer de groupe, centre de réadaptation). Soulignons aussi à nouveau qu'une proportion substantielle (36,6%) de ceux qui ont connu au moins un épisode d'itinérance rapportent que l'épisode le plus long qu'ils ont vécu est supérieure à un mois. Enfin, près de 70% des jeunes de notre cohorte ont connu de l'instabilité résidentielle à un moment ou à l'autre (en vague 2 ou en vague 3).

Si aucune donnée ne permet une comparaison stricte de la situation des jeunes ex-placés avec les jeunes de la population générale, un rapport de l'Institut de la statistique du Québec permet un point de comparaison : pour l'ensemble du Québec, on estime que 0,9% des personnes de 15 ans et plus vivant dans un ménage non institutionnel ont déjà vécu un épisode d'itinérance visible au cours de leur vie et que 7% auraient connu une forme d'itinérance cachée (Gravel, 2020).

Si **0,9% des personnes de 15 ans et plus** connaîtront un épisode d'itinérance visible, pendant que c'est le cas de **33% des jeunes ex-placés entre 18 et 21 ans**, il semble absolument évident que les jeunes qui sortent de placement connaissent des épisodes d'itinérance de manière démesurément disproportionnée par rapport à la population générale. Bien qu'impressionnant,

ces résultats sont pourtant conformes à ce qu'observent les acteurs terrain et sont en continuité de la recherche internationale.

Dans la première étude pancanadienne sur l'itinérance chez les jeunes, 57,8% des participants ont déclaré avoir eu recours à des services de protection de l'enfance au cours de leur vie. Comparativement aux données nationales indiquant que 0,3% de la population générale reçoit des services de protection de l'enfance, les jeunes en situation d'itinérance sont 193 fois plus susceptibles de déclarer des interactions avec le système de protection de l'enfance (Nichols et al., 2017). Par ailleurs, une étude longitudinale sur la sortie de placement aux États-Unis a démontré que les jeunes qui sortent d'un placement sont à haut risque de devenir sans-abri pendant la transition vers l'âge adulte. Entre 31% et 46% des participants à l'étude avaient été sans abri au moins une fois avant l'âge de 26 ans (Dworsky, Napolitano et Courtney 2013).

L'ampleur de ces écarts statistiques quant au risque d'expérimenter une situation d'itinérance jette une lumière crue sur la profondeur de l'inégalité des chances que vivent les jeunes ex-placés au moment d'entrer dans leur vie adulte, met en évidence l'urgence de s'attarder à leurs conditions de vie et force à une responsabilisation collective vis-à-vis des jeunes qui ont connu un placement.

Les conséquences de l'itinérance

Par ailleurs, les jeunes ayant eu au moins une expérience d'itinérance ont nettement plus tendance à rapporter vivre avec des problèmes de santé mentale (53% vs 33% pour les jeunes en stabilité résidentielle). Ces résultats sont semblables à ceux obtenus lorsque les jeunes avaient 19 ans dans le cadre de EDJeP. Or, il semble que la stabilisation résidentielle soit également un enjeu pour les jeunes adultes recevant des services pour un premier ou un nouveau trouble mental au début de l'âge adulte puisque «les expériences de placement en centre jeunesse contribuent fortement à précariser et déstabiliser la situation résidentielle» (Roy, 2021).

Ces résultats militent en faveur d'un meilleur arrimage des processus d'accès aux services en santé mentale et en santé globale afin de développer des passerelles entre la protection de la jeunesse, les services de première ligne et spécialisés en santé mentale adulte ainsi que les organismes communautaires jeunesse et en santé mentale. Aussi, ils permettent de nouveau

d'insister sur l'importance du repérage des besoins des jeunes pendant qu'ils sont placés afin de leur donner accès à des services (Afifi et al., 2018 ; McGuire et al., 2018).

Finalement, les expériences d'itinérance sont associées à une importante judiciarisation. Nos données montrent que 44% des jeunes qui avaient connu une situation d'itinérance en vague 3 rapportaient avoir été arrêté par la police dans les 12 derniers mois contre 25% des jeunes en situation de stabilité résidentielle. Par ailleurs, 21,4% des jeunes qui avaient connu de l'itinérance en vague 3 rapportaient être allés en prison depuis leur sortie de placement, contre 8% et 6% pour les jeunes en situation d'instabilité et de stabilité résidentielle. Rappelons à nouveau que nous avons observé cette dynamique de surjudiciarisation des jeunes ayant connu une ou des expériences d'itinérance dans un rapport antérieur (Goyette et al., 2020).

Ainsi, en plus de devoir basculer parfois abruptement vers la vie autonome, avec un soutien souvent limité du système de protection qu'ils quittent, une proportion importante de jeunes sortant de placement cumulent en plus un autre «point de bascule». La sortie de prison risque alors de mener soit vers l'instabilité résidentielle ou encore l'itinérance (MacDonald et al., 2020). Créer des protections face à l'itinérance exige de réfléchir de manière simultanée à la planification de la sortie et à l'insertion résidentielle : sortir de placement et sortir de prison exigent une préparation, une planification et un regard spécifique sur l'accès aux logements-hébergements. En somme, les données présentées dans ce rapport montrent que les jeunes les plus vulnérables doivent parfois composer avec de multiples sorties institutionnelles trop souvent mal planifiées et mal accompagnées, ce qui a pour effet de placer les jeunes dans une spirale de vulnérabilisation et de marginalisation toujours plus à risque d'accentuer et de cristalliser leurs autres difficultés personnelles. Ainsi, de rupture en rupture, ces jeunes subissent un processus de désaffiliation qui rend d'autant plus ardue leur insertion sociale et professionnelle, renforçant dès lors les inégalités sociales auxquelles ils sont confrontés.

De nouveau, insistons sur l'importance de mettre en place un continuum hébergement logement qui réponde à la variété des besoins d'accompagnement social des jeunes et les préserve d'une judiciarisation qui a pour principal effet d'accroître leurs difficultés plutôt que de soutenir leur insertion sociale.

Des facteurs de protection

Notre rapport montre aussi que le placement en famille d'accueil s'avère être un important facteur de protection et de stabilisation. En effet, les jeunes qui terminent leur placement en famille d'accueil ont nettement moins tendance que les autres jeunes à connaître un épisode d'itinérance depuis leur sortie de placement (18,5% contre 44,3%). Également, chez les jeunes qui étaient en situation de stabilité en vague 2, près de 73% avaient conservé leur situation stable à la vague 3. Il semble donc qu'il faille investir dans des mesures de protection rapidement et tôt dans la trajectoire résidentielle, puisque celle-ci protège de l'itinérance, de la judiciarisation, du renforcement des problèmes de santé mentale, de la sous-scolarisation et des difficultés financières.

Enfin, à l'instar de notre rapport de 2019, les données de la vague 3 présentées dans ce rapport permettent d'indiquer que la diplomation secondaire est certainement un élément crucial d'une insertion satisfaisante sur le marché du travail. À cet égard, nous avons déjà bien documenté que les jeunes placés ont des retards scolaires importants par rapport aux jeunes de population générale (Goyette et Blanchet, 2018). Nous voyons clairement que la stabilité résidentielle est encore une fois associée à une augmentation importante des taux de diplomation secondaire. La proportion de jeunes diplômés est de 22,6% chez les jeunes ayant connu une expérience d'itinérance, alors qu'elle est à 32,3% chez ceux ayant connu de l'instabilité résidentielle et à 41,6% chez ceux ayant été en situation de stabilité. Sans surprise, les jeunes en situation de stabilité résidentielle ont été significativement plus nombreux à obtenir leur diplôme d'études secondaires que ceux ayant connu une expérience d'itinérance.

Un appel à l'action

En somme, les jeunes sortant de placement démontrent un cumul de difficultés importantes que leurs pairs en population générale ne connaîtront pas. Or, les soutiens pour affronter le début de l'âge adulte sont limités, notamment dans le contexte de la crise du logement généralisée et de l'augmentation du coût de la vie.

En suivant de manière longitudinale les jeunes sortis d'un placement, le présent rapport montre comment s'enchevêtrent des situations d'adversité ou des situations de soutien et d'insertion susceptibles de renforcer des processus de désaffiliation ou d'affiliation sociale au

cours de la transition à la vie adulte de ces jeunes. Si le poids de chacune de ces situations dans la trajectoire est difficile à mesurer, force est de constater que ce jeu de cumul d'éléments défavorisant ou soutenant contribue à renforcer les inégalités au sein même du groupe des jeunes ex-placés. Ainsi, pour certains, le chemin progressif de leur devenir leur permet de rejoindre les conditions de vie du groupe des jeunes de la population générale, alors qu'ils auront pu avoir accès à diverses opportunités d'insertion et d'épanouissement de leur plein potentiel. A l'inverse, pour d'autres, l'addition de situations d'adversité les aura progressivement éloignés des voies possibles d'insertion, rendant à chaque fois plus difficile le renversement de leur situation malgré leurs aspirations.

Devant ce constat qu'une partie de la jeunesse est laissée à l'abandon et qu'elle voit son devenir et son épanouissement compromis, il paraît urgent comme société de remédier à cette situation inacceptable. Les données probantes exposées dans ce rapport, à l'instar des recommandations de la Commission Laurent, appellent les décideurs à l'action pour que le devenir de chaque jeune compte.

Références

- AFIFI, T. O., MCTAVISH, J., TURNER, S., MACMILLAN, H. L. et WATHEN, C. N. (2018). The relationship between child protection contact and mental health outcomes among canadian adults with a child abuse history. *Child Abuse & Neglect*, 79:22–30.
- BELLOT, C., FORTIN, V., LESAGE-MANN, , POISSON, J. et SYLVESTRE, M.-E. (2022). Surengagement policier et judiciaire dans la gestion de la pandémie : Conséquences pour les personnes judiciairisées et le système pénal. Rapport, Observatoire sur les profilages, Université de Montréal, Montréal, Canada.
- DWORSKY, A., NAPOLITANO, L. et COURTNEY, M. (2013). Homelessness during the transition from foster care to adulthood. *American Journal of Public Health*, Vol 103(No. S2).
- FONTAINE, A. et GOYETTE, M. (2022). Sortie de placement en milieu substitut : accompagner les jeunes pour éviter les risques d’itinérance et de détresse psychologique. *Quintessence*, 103(2):3.
- GAETZ, S., O’GRADY, B., KIDD, S. et SCHWAN, K. (2016). Without a home : The national youth homelessness survey. Rapport, Canadian Observatory on Homelessness, Toronto, Canada.
- GOYETTE, M. (2019). *Emerging Adulthood Series*, book section Leaving Care and the Transition to Adulthood : International Contributions to Theory, Research, and Practice, pages 329–345. Oxford University Press, New York.
- GOYETTE, M., BELLOT, C., BLANCHET, A. et SILVA-RAMIREZ, R. (2019). Stabilité résidentielle, instabilité résidentielle et itinérance des jeunes quittant un placement substitut pour la transition à la vie adulte. Rapport de recherche edjep, École nationale d’administration publique, Montréal, Canada.
- GOYETTE, M., BLANCHET, A. et BELLOT, C. (2020). La pandémie de la covid-19 et les besoins des jeunes sortant de placement. Rapport de recherche edjep, École nationale d’administration publique, Montréal, Canada.
- GOYETTE, M., BLANCHET, A., ESPOSITO, T. et DELAYE, A. (2021). The role of placement instability on employment and educational outcomes among adolescents leaving care. *Children and Youth Services Review*, 131:106264.
- GOYETTE, M., CHÉNIER, G., NOËL, V., POIRIER, C., ROYER, M.-N. et LYRETTE, E. (2006). Comment faciliter le passage à la vie adulte des jeunes en centre jeunesse : évaluation de l’intervention réalisée du projet d’intervention intensive en vue de préparer le passage à la vie autonome et d’assurer la qualification des jeunes des centres jeunesse du québec. Rapport, Centre national de prévention du crime. Association des centres jeunesse du Québec, Montréal, Canada.
- GOYETTE, M., MANN-FEDER, V., TURCOTTE, M.-, PONTBRIAND, A., CORNEAU, M. et ROYER, M.-N. (2009a). Jeunes femmes à risque de maternité précoce et jeunes femmes

- enceintes ou mères issues des centres jeunesse : leur profil, leur devenir et les pistes d'intervention en vue de soutenir leur passage à la vie adulte. Rapport, Centre national de prévention du crime, Montréal, Canada.
- GOYETTE, M., PONTBRIAND, A. et BELLOT, C. (2011). *Les transitions de passage des jeunes en difficulté : concepts, figures et pratiques*. Presses de l'Université du Québec, Montréal, Canada.
- GOYETTE, M., ROYER, M.-N., CORNEAU, M., TURCOTTE, M.- et PONTBRIAND, A. (2007). Pertinence du projet d'intervention intensive en vue de préparer le passage à la vie autonome et d'assurer la qualification des jeunes des centres jeunesse du Québec : rapport final d'évaluation. Rapport, Centre national de prévention du crime. Association des centres jeunesse du Québec, Montréal, Canada.
- GOYETTE, M., ROYER, M.-N., CORNEAU, M., TURCOTTE, M.-, PONTBRIAND, A. et COUPET, D. (2009b). Enjeux relatifs au passage à la vie adulte des jeunes à risque de maternité précoce : meilleures pratiques et point de vue d'informateurs clés. Rapport, Centre national de prévention du crime, Montréal, Canada.
- GOYETTE, M. et TURCOTTE, M.- (2011). *Dynamiques de continuité dans les trajectoires d'autonomisation des jeunes femmes*, pages 91–113. Presses de l'Université du Québec, Montréal, Canada.
- GRAVEL, M.-A. (2020). Itinérance cachée : définitions et mesures. au Québec et à l'international. Rapport, Institut de la statistique du Québec, Québec.
- MACDONALD, S.-A., CÔTÉ, P.-B., COULOMBE, S., FLYNN, C., GRESSLER, , NICHOLS, N., RIVARD, J. et ROY, L. (2020a). Repenser l'itinérance chez les jeunes au Québec : vers un paradigme intersectoriel et intersectionnel de la prévention. *Canadian Review of Social Policy / Revue canadienne de politique sociale*, 80(0).
- MACDONALD, S.-A., CÔTÉ, P.-B., FONTAINE, A., GRESSLER, E. et HOUDE, S. (2020b). *Démarche qualitative du Deuxième portrait de l'itinérance au Québec : Regards croisés et approfondissement des connaissances*. Rapports du CREMIS. CREMIS, CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal.
- MCGUIRE, A., CHO, B., HUFFHINES, L., GUSLER, S., BROWN, S. et JACKSON, Y. (2018). The relation between dimensions of maltreatment, placement instability, and mental health among youth in foster care. *Child Abuse and Neglect*, 86:10–21.
- NICHOLS, N., SCHWAN, K., GAETZ, S., REDMAN, M., FRENCH, D., KIDD, S. et O'GRADY, B. (2017). Child welfare and youth homelessness in Canada. Rapport, Homeless Hub, Montréal, Canada.
- ROY, L., ABDEL-BAKI, A., CROCKER, A., de BENEDICTIS, L., LATIMER, E., LECLAIR, M. et MARC-ANDRÉ, R. (2021). La situation résidentielle des nouveaux utilisateurs de services psychiatriques : résultats du projet amont. *In Communication présentée dans le cadre du colloque Autonomie, mieux-être et santé mentale dans les parcours des jeunes de l'ACFAS*, Université de Sherbrooke.